

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 mai 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 28 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 mai 2019

DEVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITE – DISPOSITIF ACT'E - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE NIORT AGGLO ET L'IFREE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Marie-Chantal GARENNE à Anne-Lydie HOLTZ, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Christine HYPEAU à Alain BAUDIN, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Rabah LAICHOIR à Marcel MOINARD, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Michel SIMON à Elisabeth MAILLARD

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Didier DAVID, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Elisabeth BEAUVAIS, Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Marie-Chantal GARENNE, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Michel PANIER, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C67-05-2019-DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 27 MAI 2019

DEVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITE – DISPOSITIF ACT'E - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE NIORT AGGLO ET L'IFREE

Madame **Dany BREMAUD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Opérationnel depuis le 1er juillet 2015, le dispositif de la plateforme de rénovation ACT'e, mené en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de Communes du Thouarsais, sous la coordination du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, vise à soutenir la rénovation énergétique performante des logements à travers la mobilisation des professionnels et l'accompagnement des particuliers.

Par délibération du 21 décembre 2017, Niort Agglo s'est engagée à poursuivre la dynamique favorisant la rénovation énergétique de l'habitat de son territoire à travers le maintien de la plateforme de la rénovation ACT'e sur la période 2018-2020. Ce dispositif est soutenu financièrement par l'ADEME à hauteur de 200 000 € maximum sur 3 ans pour Niort Agglo (aide proportionnelle au nombre d'habitants du territoire).

Sur cette nouvelle période (2018-2020), il est nécessaire de maintenir une gouvernance partagée permettant l'engagement de chacun des partenaires. Il est aussi important d'assurer la montée en compétence des chefs de projets et conseillers rénovation pour assurer un accompagnement efficace des particuliers.

L'IFREE (Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement) est partenaire du dispositif ACT'e en Bressuirais Niortais Thouarsais depuis 2016.

Par délibération du 9 avril 2018, le partenariat a été reconduit sur l'année 2018 à travers une convention d'objectifs signée entre Niort Agglo et l'IFREE.

Dans ce cadre, il est proposé de reconduire jusqu'à la fin de la période concernée par le dispositif, une collaboration avec l'IFREE qui s'inscrit dans une logique de :

- montée en compétence des chefs de projet et conseillers de la plateforme ACT'e afin de conduire à l'autonomie en gestion de projets,
- renforcement de l'ouverture de la plateforme vers les acteurs de son territoire (artisans, agences immobilières, banques, bureaux d'étude, maîtres d'œuvres, organisations professionnelles et institutionnelles...).

Cette collaboration s'inscrit dans la continuité du travail partenarial engagé de janvier 2016 à décembre 2018 entre l'IFREE et la plateforme ACT'e.

Une convention d'objectifs, annexée à la présente délibération, définit les missions confiées à l'IFREE :

- Appui à la gestion de projet,
- Animation de groupes de travail.

Le même type de convention est signé entre la Communauté de Communes du Thouarsais et l'IFREE et entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et l'IFREE.

Le coût total de la prestation s'élève à 15 000 € HT, avec une répartition égale entre les 3 EPCI (1/3 Niort Agglo, 1/3 CCT, 1/3 Agglo2B).

Le montant à acquitter par Niort Agglo est donc de 2 500 € HT / an sur 2 ans (2019-2020).

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la convention d'objectifs jointe en annexe,
- Autoriser le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à la signer ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre,
- Autoriser le versement de la somme de 5 000 € à l'IFREE dans les conditions prévues dans la convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1

(Jacques TAPIN)

Dany BREMAUD

Vice-Présidente Déléguée

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C67-05-2019-DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019